



Bulletin Communal de Petit-Réderching



édito

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

C'est avec plaisir que je vous retrouve dans ce nouveau numéro de notre magazine communal.

Après l'élection en 2017 de notre nouveau Président de la République, le secteur rural continue, comme par le passé, à vivre avec le démantèlement des services de proximité, avec la fin des cartes d'identité, la fermeture de la Trésorerie de Rohrbach-lès-Bitche et l'annonce pour 2020 de la suppression de la taxe d'habitation.

Au niveau communal, vous pouvez constater que nous continuons à faire des travaux malgré les baisses des dotations de l'Etat.

Après les travaux de la Rue des Ecoles qui a considérablement amélioré la sécurité autour des écoles, la réfection du revêtement de la cour de l'école élémentaire et l'aménagement du parking de la salle socioculturelle, ce sont les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la Mairie qui sont en phase de finalisation.

Pour la réhabilitation de la caserne des pompiers, certaines demandes de subvention sont encore en cours et les travaux pourraient démarrer en 2019.

Concernant le nouveau lotissement, le permis est en cours d'instruction et les travaux d'aménagement démarreront courant 2019, après réalisation du diagnostic archéologique préventif imposé par arrêté préfectoral de la Région Grand Est.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus et leur entourage, le personnel communal ainsi que tous les bénévoles et membres des associations qui œuvrent toute l'année pour faire vivre notre village.

Vous trouverez un document joint à ce bulletin : le **DICRIM**. Il s'agit d'un document d'information récapitulant les principaux risques dans la commune, les mesures de prévention et les comportements à adopter en cas de survenance de l'un de ces risques. **Je vous invite à le lire attentivement.**

SOMMAIRE

Edito

Les délibérations
du Conseil municipal

Infos en bref

Le P.L.U.i.

Les travaux

Les activités périscolaires
Rétrospective

La bibliothèque / Les écoles

Etat Civil 2017

Focus sur...

Agenda

Le Maire,
Armand NEU



INFOS EN BREF

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Le prochain recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

Cette grande enquête est organisée tous les 5 ans. Cependant, en 2019, quelques changements viendront bouleverser les procédures.



En effet, vous pourrez répondre au questionnaire du recensement par internet. Cette procédure vous sera proposée en première instance par l'agent recenseur qui viendra vous rencontrer. Il pourra vous aider dans cette démarche. Bien entendu, des formulaires papier resteront à disposition des personnes n'ayant pas accès à internet.

Les agents recenseurs ont d'ores et déjà été recrutés. Il s'agit de :

- Mme Cindy DANNENHOFFER
- Mme Sandra DANNENHOFFER
- Mme Laure REICHL



CENTRE MOSELLE SOLIDARITÉ

Les Centres Moselle Solidarités (C.M.S.) regroupent les professionnels des services sociaux du Conseil Départemental. Ces professionnels offrent un service personnalisé à chaque famille.

Les Centres Moselle Solidarités près de chez vous vous permettent de rencontrer des professionnels de santé spécialistes de la pédiatrie préventive, des sages-femmes, des assistantes sociales... Vous y trouverez écoute, conseil et assistance.

CMS de Rohrbach-lès-Bitche
23 rue de la Libération
03.87.09.17.11

**du lundi au vendredi
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2017

Après présentation du programme des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'exercice 2018, établi par l'O.N.F., le conseil a décidé d'en confier la maîtrise d'œuvre à l'Office National des Forêts et a arrêté la liste des opérations notamment dans les parcelles n°1a, 1b et 6r. Il a également décidé des modalités de vente de bois de chauffage. Il accepte également le martelage des parcelles inscrites à l'état d'assiette 2019.

Le conseil a octroyé une subvention pour un voyage scolaire à l'école élémentaire.

Séance du 30 novembre 2017

Le conseil a validé une motion, transmise au Conseil Régional Grand Est, concernant le transport scolaire. Cette motion demande la gratuité du transport scolaire sur tout le territoire de la région dès la rentrée 2018.

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif au prix de 4.300 € T.T.C..

Séance du 7 mars 2018

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Départemental de Défense Extérieur Contre l'Incendie, les communes auront, à partir de 2019, l'obligation de réaliser les contrôles techniques trisannuels des poteaux d'incendies. Le conseil a, pour cela, approuvé la proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la constitution d'un groupement de commandes afin de réduire les coûts de ces contrôles qui seront confiés à une société extérieure.

Le conseil a approuvé la convention proposée par Orange dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Mairie.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Département de la Moselle, le conseil a approuvé l'acquisition de documents au profit de la bibliothèque communale pour un montant de 1.328,94 €, dont 1.200 € sont pris en charge par le Département au titre de la remise à niveau des documents de base.

Le conseil a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. La compétence obligatoire *Plan Climat Air Energie Territorial* et la compétence optionnelle *Protection et mise en valeur de l'environnement*, y ont été ajoutées.

Le projet de réhabilitation de la caserne des pompiers n'avait pu aboutir en 2016 par manque de financement. Le conseil adopte le nouveau plan de financement proposé par le maire, basé sur la sollicitation de nouvelles aides. Le montant global du projet s'élève à 263.178 € H.T.

Le conseil adopte une présentation plus claire des tarifs de location de salle, ne laissant place à aucune ambiguïté.

Dans le cadre du projet de lotissement *A l'Orée des Champs*, le Conseil Départemental a émis un avis défavorable à la création d'un bassin de rétention tel qu'il a été proposé par le bureau d'études. Une nouvelle proposition est exposée au conseil et adoptée. Il en résulte que la tranche 1 comportera 3 lots supplémentaires, le bassin de rétention se situant de l'autre côté de la rue. Un nouvel arpentage sera réalisé pour procéder à l'achat ou à l'échange des parcelles nécessaires à cet aménagement.

Séance du 10 avril 2018

Dans le cadre de la formation du jury criminel, le conseil a procédé au tirage au sort de trois noms issus de la liste électorale. Une de ces trois personnes sera susceptible de faire partie d'un jury criminel en 2019.

Le conseil a décidé de maintenir le taux d'imposition des trois taxes locales directes à savoir

- Taxe d'habitation 10,64 %
- Foncier bâti 12,43 %
- Foncier non bâti 57,35 %

Le conseil a validé et approuvé les comptes de gestion et administratifs 2017 de la commune.

Budget principal	Dépenses	Recette
Fonctionnement	743.387,47 €	826.678,67 €
Investissement	415.927,57 €	322.118,63 €
Lotissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4.748,80 €	4.748,80 €
Investissement	4.748,80 €	0,00 €

Le conseil a également décidé de l'affectation des résultats 2017.

Le conseil a adopté le budget primitif 2018 proposé, à l'unanimité.

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement
Recettes	624.483 €	849.848 €
Dépenses	624.843 €	849.848 €
Lotissement Bellevue	Investissement	Fonctionnement
Recettes	89.443 €	37.080 €
Dépenses	89.443 €	37.080 €
Lotissement A l'Orée des Champs	Investissement	Fonctionnement
Recettes	529.771 €	510.000 €
Dépenses	529.771 €	510.000 €

Dans la continuité des actions entreprises dans le domaine du développement durable, le conseil approuve le projet de plantation d'une haie fleurie à proximité de l'aire de jeux pour un montant de 3.223,00 € H.T. et charge le maire de solliciter les subventions en conséquence.

Séance du 28 mai 2018

Le conseil a décidé du recrutement de 6 agents contractuels durant l'été. Ces emplois saisonniers viennent palier un surcroît de travail dû notamment au fleurissement estival de la commune.

INFOS EN BREF

Commission de Contrôle

A partir du 1er janvier 2019, la gestion des listes électorales change.

Les demandes d'inscription seront prises en compte en temps réel directement par le maire si lors du dépôt de la demande toutes les pièces justificatives sont fournies.

La liste électorale sera donc permanente.

L'actuelle *Commission Administrative pour la Révision des Listes Electorales* sera remplacée par une Commission de Contrôle qui statuera uniquement sur les refus d'inscription ou de radiation et assurera une mission de contrôle de régularité avant chaque scrutin ou au minimum une fois par an.

La Commission de Contrôle est composée :

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Participation citoyenne

Tout électeur de la commune peut être délégué de l'administration. Vous pouvez faire acte de candidature en déposant votre demande à la mairie.

Listes consulaires

A partir du 1er janvier 2019, les personnes domiciliées à l'étranger et inscrites sur une liste consulaire, ne pourront plus figurer à la fois sur une liste électorale communale et sur une liste consulaire. Elles devront faire un choix avant le 31.03.2019. A défaut, ces personnes seront automatiquement radiées des listes électorales communales.



TRAVAUX DE RÉNOVATION

Les aides de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

Des conseils architecturaux gratuits pour les bâtiments construits avant 1949.



Contact : Aurélie WISSER

☎ 06.28.10.33.02

✉ a.wisser@parc-vosges-nord.fr

🌐 <http://eco-renov.parc-vosges-nord.fr>

Des conseils neutres et objectifs pour réaliser des économies d'énergie.



Contact : Benjamin MEHLINGER

☎ 03.87.13.13.71

✉ moselleest@eie-lorraine.fr

Une aide au ravalement de façade pour les habitations construites avant 1989.



Contact : Vincent GRÉBIL

☎ 03.87.96.99.45

✉ urbanisme@cc-paysdebitche.fr

Le programme Habiter Mieux de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat en partenariat avec l'association CAMEL, permet d'obtenir des subventions pour les travaux d'amélioration énergétique, d'aménagement pour le maintien à domicile ou des travaux lourds de rénovations.



Contact : Nicolas RONDEL

☎ 06.50.33.44.19

✉ nicolas.rondel@camel.coop

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des particuliers, le CAUE conseille gratuitement et de façon neutre et indépendante, les particuliers pour toute question relative aux projets de construction, de rénovation, d'aménagement ou d'extension.

☎ 03.87.74.46.06

✉ contact@caue57.com

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2018

...suite...

Suite à la décision du conseil municipal du 7 mars 2018 et après négociation avec les propriétaires, le conseil autorise le maire à procéder à l'échange ou à l'acquisition de parcelles pour la réalisation d'un bassin de rétention d'eau, dans le cadre de la création du lotissement *A l'Orée des Champs*.

Le conseil décide d'engager une étude préalable pour la construction d'une résidence seniors, en partenariat avec la *Fédération des Résidences Seniors de Moselle Est*.

Le conseil a donné son accord de principe pour la signature d'une convention avec le *Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale*. Cette convention permettrait, en cas de besoin et pour assurer la continuité du service public, de recourir au personnel contractuel du *Centre De Gestion*.

Le règlement européen 2016/679 concernant la protection des données à caractère personnel est entré en vigueur le 25 mai 2018. Pour satisfaire à toutes les dispositions légales, le maire propose au conseil d'accepter la convention de mutualisation de l'expertise du *Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle* et notamment de pouvoir bénéficier du Délégué à la Protection des Données, au vu des contraintes importantes qu'entraîne la mise en application de ce règlement.

Le conseil municipal a émit un avis favorable à la vente du château d'eau par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Bickenalbe.

Séance du 18 juillet 2018

Après examen de la demande de permis d'aménager, le service d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, demande des précisions complémentaires. Au vu des remarques faites, le conseil autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à la demande de permis d'aménager, de vendre les lots par anticipation et de différer les travaux de finition.

Le conseil a autorisé le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Bitche pour l'effacement des réseaux aériens de communication électronique, Rue de la Mairie.

Suite au changement de trésorerie, le conseil doit se prononcer sur l'indemnité due au comptable pour ses conseils ainsi que pour la confection des documents budgétaires. Le conseil a décidé d'accorder cette indemnité à compter du 1er juin 2018 et pour la durée du mandat actuel, à Monsieur NIRRENGARTEN, Trésorier à Bitche.

Le Recensement Général de la Population aura lieu dans la commune du 17 janvier au 16 février 2019. Pour mener à bien cette opération, le conseil approuve la nomination de Mme Esther TRIMBORN en qualité de coordonnateur communal et décide de la création de trois postes d'agents recenseurs. Le conseil décide également de la base de la rémunération des agents et du coordonnateur.

Avec le retour à la semaine de quatre jours de classe et la suppression des activités périscolaires, la fréquentation de l'accueil périscolaire du soir est en forte baisse. Afin d'essayer de répondre au mieux aux attentes des parents, il est proposé de modifier le mode de réservation pour la prise en charge des enfants à l'accueil périscolaire du soir. D'autre part, la gestion des inscriptions se faisant désormais par voie informatique, la vente de tickets est devenue obsolète.

Ainsi le conseil adopte le nouveau règlement du service périscolaire intégrant le fonctionnement de la cantine et de l'accueil du soir ; fixe le tarif de prise en charge de l'accueil à 1,50 € par jour (le tarif du repas restant à 5,30 €) ; décide de la suppression de la vente de tickets, la destruction des tickets invendus et l'augmentation du fonds de caisse.

Séance du 18 juillet 2018

...suite...

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Gromczyk, approuve un devis d'un montant de 2.861,82 € pour des travaux de mise en peinture des limites à réaliser dans la forêt communale.

Suite à la délibération du 28 mai 2018, le conseil municipal souhaite préciser que les travaux qui seront réalisés sur l'ancien château d'eau, après sa vente, devront débiter avant le 31 décembre 2019.

Le conseil a autorisé le maire à ester en justice dans le cadre d'une requête visant l'annulation pour excès de pouvoir à l'encontre d'autorisations d'urbanisme.

DU CHANGEMENT DANS LES ÉQUIPES

Le départ en retraite de notre cantinière a été l'occasion de repenser les équipes de ménages et des agents affectés au service périscolaire.

En Mars 2018, Huguette CORDARY, alias Guéguette ou Tata Huguette, rendait son tablier pour faire valoir ses droits à la retraite. Après 10 années passées au sein de l'équipe municipale, Huguette a quitté les cuisines de la cantine scolaire, faisant pleurer plus d'un enfant et versant elle-même une petite larme d'affection pour tous ces petits qu'elle a vu grandir.

C'est Martine HUVER qui a repris la toque de cantinière. Déjà bien connu dans les écoles pour y faire le ménage, Martine est secondée à la cantine par Laurence BALVA et Virginie ZWING.

L'accueil périscolaire du soir est désormais assuré par Marie-Laure HOENIG et Marinette MEGEL.

Pour nettoyer les bâtiments communaux, Virginie et Martine sont rejointes par Béatrice BECK, Béatrice ESCHENBRENNER et Sylvie MEHLINGER.

Afin de faciliter le nettoyage et le passage entre les différentes salles, les ouvriers communaux ont supprimé la petite marche existante entre la salle socioculturelle et le gymnase.

L'équipe est encadrée par Mmes Marie-Jeanne SCHULLER et Laurence WOTHKÉ, adjointes au maire.

INFOS EN BREF

RESPECT !

Dans le bulletin du mois d'octobre 2017, nous avons fait paraître un article sur le respect des autres et des espaces publics, les tapages et déambulations nocturnes...

Il semblerait que cet article n'ait pas fait écho auprès de certains habitants de la commune. Des dégradations sont encore régulièrement commises chez des particuliers et notamment sur les décorations extérieures.



Des points de décharge sauvage sont constatés.

Les totems de propreté canine ont été installés près de l'aire de jeux, sur le parking en face du restaurant de la Gare et sur la place rue Notre Dame.

Même si la déchetterie de Rohrbach-lès-Bitche est actuellement fermée pour travaux, celles de Zetting, de Sarreguemines et de Bitche restent accessibles.

Enfin, concernant le dépôt de déchets verts, le site de La Redoute est définitivement fermé. Cependant, la Communauté de Communes du pays de Bitche a fait l'acquisition d'un broyeur. Les personnes intéressées pourront s'inscrire à la mairie. Les branches seront déposées sur le site de La Redoute le jour de l'intervention du broyeur. Le service sera facturé 45€/heure et restera à la charge du demandeur.



Déchetterie de Zetting		
Lundi et Samedi	9h00—12h20	13h00—16h50
Mercredi et Vendredi	9h00—11h50	Fermé

Déchetterie de Sarreguemines		
Horaires d'été du 01/04 au 31/10		
du Lundi au Samedi	9h00 - 12h20	13h00—17h50
Horaires d'hiver du 01/11 au 31/03		
du Lundi au Samedi	10h00—12h20	13h00—16h50

Déchetterie de Bitche		
Horaires d'été du 01/04 au 31/10		
Lundi	Fermé	14h00—18h00
du Mardi au Samedi	9h00—12h00	14h00—18h00
Horaires d'hiver du 01/11 au 31/03		
Lundi	Fermé	13h00—17h00
du Mardi au Samedi	9h00—12h00	13h00—17h00

CONSEILS DE BON VOISINAGE

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Les feux de déchets verts à l'air libre sont strictement interdits. Il est préconisé de valoriser ces déchets en réalisant un compost, en pratiquant le broyage et le paillage ou en portant ces déchets dans les déchetteries.

Les textes de référence concernant cette interdiction sont :

- l'arrêté préfectoral du 22/07/2016
- Le Règlement Sanitaire Départemental et notamment l'article 84.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

Les riverains propriétaires et locataires, sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes et des feuilles mortes en bordure de leur propriété. Il est strictement interdit de faire disparaître les déchets issus du balayage dans les avaloirs d'eau pluviale. Il est également nécessaire de déneiger les trottoirs au droit de sa façade.

ELAGAGE

Conformément à la législation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordures des voies publiques. Ceci afin de faciliter la circulation des piétons sur les trottoirs et de ne pas réduire la visibilité des automobilistes. Enfin les branches ne doivent en aucun cas toucher les câbles électroniques et/ou téléphoniques.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Afin de garantir la sécurité de tous, il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse. De plus, les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Les déjections canines sont interdites sur les trottoirs, les voies et espaces publics.

Trois totems de propreté canine ont été installés. N'hésitez pas à vous servir des sacs pour déjections mis à votre disposition.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'entretien du cours d'eau, de la végétation ainsi que la protection des berges sont du ressort du propriétaire riverain. Le bon état écologique du milieu aquatique et l'écoulement des eaux sont facilités par un entretien régulier.

LOTISSEMENT À L'ORÉE DES CHAMPS

La tranche 1 du lotissement à l'Orée des Champs est composée de 32 lots d'une surface totale de 386 ares avec 46 logements dont 2 collectifs avec 8 logements chacun, 26 logements individuels et 4 logements individuels denses (maisons mitoyennes).

Le permis d'aménager est en cours d'instruction à la Communauté de Communes du Pays de Bitche depuis le 18.05.2018.

En date du 31 août 2018, nous avons réceptionné un arrêté préfectoral de la région Grand Est prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif sur le terrain faisant l'objet du dossier d'aménagement. Selon les informations de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) de la Direction Régionale Grand Est, l'intervention pourrait avoir lieu à la fin du 1er trimestre 2019. En conséquence, les travaux d'aménagement pourraient démarrer au courant de l'été 2019.

AMÉNAGEMENT DES RUES DES ÉCOLES ET DE LA MAIRIE ET DU PARKING DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Les travaux se déclinent en trois tranches :

1. une tranche ferme : les travaux de sécurisation de la rue des Ecoles qui sont terminés. Les travaux ont permis de sécuriser la circulation près des écoles, avec l'aménagement du parking le long des écoles, d'une dépose minute ainsi que du quai d'arrêt de bus ;



2. La première tranche conditionnelle : l'aménagement du parking en face de la salle socioculturelle est terminé. Cet aménagement a permis d'améliorer le stationnement près des salles ;



3. La deuxième tranche conditionnelle : les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue de la Mairie sont en cours de finalisation. Ils seront terminés avant la fin du mois de Novembre.



**Un grand merci
aux riverains
pour leur vigilance
et leur patience
lors de ces travaux.**

Coût de l'opération		579.540 € H.T.
Voirie	Entreprise Rauscher-Adamsviller	399.914 € H.T.
Réseaux secs	Est Réseaux-Sobeca	179.626 € H.T.
Maîtrise d'œuvre		28.774 € H.T.
Financements		250.364 €
Département	AMITER	200.000 €
	Amendes de police	15.130 €
	Amendes de police parking SSC	5.860 €
Etat	DETR	18.374 €
	Réserve parlementaire	11.000 €
Autofinancement		329.176 € H.T.

Tarifs	Associations de Petit-Réderching	Particulier de Petit-Réderching	Particuliers et associations extérieurs
Tarifs Jours fériés et Week-end			
Salle socioculturelle avec cuisine	130 €	130€	250 €
Complexe Gymnase + cuisine + salle socioculturelle	300 €	300 €	500 €
Salle 3 Pour réunion ou AG	Gratuit		
Salle socioculturelle pour AG	130 €		
Tarif semaine du lundi au jeudi			
Salle socioculturelle Sans cuisine	Gratuit	45 €	100 €
Salle 3	Gratuit		
Salle socioculturelle avec cuisine		65 €	125 €
1 jour par semaine activité non commerciale rémunérée			
Gymnase		80 €/mois	
Salle socioculturelle Salle 3t		40 €/mois	
Utilisation à l'année une mise à disposition hebdomadaire gratuite			
Gymnase	60 €/mois		
Salle socioculturelle Salle 3 Salle de motricité	30 €/mois		

TARIFS DE LOCATIONS DU COMPLEXE SOCIOCULTUREL

Lors de la réunion du conseil municipal du 19.10.2018, les conditions d'utilisation des salles mise à disposition des associations ont été modifiées.

En effet, il a été constaté une disparité dans l'utilisation des salles communales. Ainsi, afin que tous les utilisateurs bénéficient des mêmes conditions, le conseil a décidé que chaque association bénéficierait :

- d'une occupation hebdomadaire gratuite d'une salle dans le complexe socioculturel pour ses activités régulières ;
- d'une location gratuite annuelle pour l'organisation d'un événement particulier.

Toute utilisation supplémentaire, qu'il s'agisse d'une activité régulière ou d'une manifestation ponctuelle fera l'objet d'une facturation.

Concernant l'organisation d'événement ponctuel, avec accueil de public, il est rappelé que les organisateurs sont tenus de demander une autorisation d'ouverture de buvette temporaire. Cette demande doit être effectuée au plus tard 3 semaines avant la date de la manifestation.

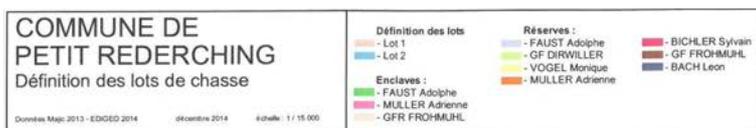
Planning des réservations disponible sur petit-rederching.fr/la-salle-socioculturelle

Réservation par mail à l'adresse socioculturelle.petitred@orange.fr



BATTUES DE CHASSE

Les battues ont lieu de 9h à 16h.



TRAVAUX DIVERS

MIROIR

Par mesure de sécurité, un miroir a été installé par l'entreprise *Signature* au carrefour de la Rue de Hoelling et de la Rue Sainte Croix.



Coût de l'opération : 1.124,27 €

PASSAGE BUSÉ

Les fortes précipitations de l'hiver dernier avaient endommagé le pont qui enjambe le Stechbach qui traverse la forêt communale à proximité de la Frohmühl.

Les travaux de réfection du passage busé ont été attribué à l'entreprise *Wendling TP* de Weislingen pour un montant hors taxe de 4.894 €.



Dates	Lot n°1	Lot n°2	Réserves Adolphe Faust
23.11.2018			X
24.11.2018		X	X
01/02.12.2018			X
08.12.2018		X	
15/16.12.2018			X
22.12.2018		X	X
27.12.2018			X
29.12.2018	X		
12.01.2019		X	
19.12.2018	X		X
20.01.2019			X
26.01.2019		X	
27.01.2019			x

PLUi du Pays de Bitche



- PLUI Ouest couvrant les 9 communes de l'ancienne Communauté des Communes de Rohrbach-lès-Bitche
- PLUI Est couvrant les 37 communes du périmètre antérieur de la Communauté des Communes du Pays de Bitche

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Avec Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le Pays de Bitche prépare l'avenir de toutes les communes.

La Communauté de Communes du Pays de Bitche a décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Dans la pratique, en raison de sa fusion récente, au 1er janvier dernier, avec la Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche, il s'agira de deux documents :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ouest, correspondant aux 9 communes de Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Est, correspondant aux 37 communes historiques du Pays de Bitche.

Mais sur le fond, le Pays de Bitche sera doté d'une vision globale de son urbanisme et de son aménagement du territoire.

De ce fait, pour simplifier les choses, il importe de parler du PLU intercommunal du Pays de Bitche.

Le PLUi, un projet de territoire pour retrouver notre attractivité

Le rôle du PLUi est de préparer l'avenir du territoire. Pour cela il comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), un règlement et des plans de zonage.

L'objectif central n°1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable est de permettre au Pays de Bitche de retrouver une croissance et une vitalité démographique.



Après deux ans de travail, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Bitche entre dans la phase de concrétisation du Règlement et du Plan de Zonage.

Une fois approuvé par les élus de la Communauté de Communes du Pays de Bitche (d'ici un an et demi), le PLUi fixera le droit du sol et de la construction sur l'ensemble du Bitcherland. Le terrain est par exemple classée en zone U et se trouve être constructible et de l'autre côté il est classé en zone N et se trouve inconstructible.

Le PLUi, un document très concret qui fixe le droit du sol et de la construction de toutes les parcelles, de toutes les communes

Le PLUi remplacera les anciens documents d'urbanisme communaux : cartes communales, plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme communaux.

Chose fondamentale, le PLUi est un document très concret pour toutes les communes et pour tous les habitants. En effet, il fixe le droit du sol et de la construction dans son détail (les hauteurs et les modalités d'implantation par rapport à la rue et aux limites séparatives de voisinage notamment).

Autrement dit, c'est le PLUi qui demain dira où l'on peut construire, où l'on ne peut pas construire et quelles règles il faut respecter.

Le PLUi définit un plan de zonage qui classe les terrains du ban communal de toutes les communes en 4 types de zones :

- les zones constructibles classées U
- les zones d'extensions urbaines classées AU
- les zones agricoles classées A
- les zones naturelles classées N

La délimitation des zones est précise, un trait est un trait, d'un côté du trait le terrain est par exemple classé en zone U et se trouve être constructible et de l'autre côté il est classé en zone N et se trouve inconstructible.

Ce classement est fait pour répondre aux objectifs du PADD, mais les conséquences du classement des terrains sont donc aussi importantes que concrètes.

Le PLUi, une démarche intercommunale respectueuse du contexte propre à chaque commune.

Les objectifs du PLUi sont conçus pour l'ensemble du Pays de Bitche, mais leur traduction concrète vise à prendre en compte le contexte et la réalité du terrain de toutes les communes.

L'élaboration du PLUi est donc un moment important qui implique un gros travail de la part des élus communautaires et municipaux. Au final, plus de deux cent réunions auront mobilisé les énergies pour donner au Pays de Bitche un document d'urbanisme porteur d'avenir.

Au travail des élus, il importe cependant que se joigne celui des habitants afin que le futur PLUi prenne le mieux possible en compte les réalités du terrain.

Consultez le plan de zonage de votre commune

Les plans de zonage et le règlement de toutes les communes dans leur version de travail sont disponibles et consultables sur le site www.cc-paysdebitche.fr ou dans les mairies et au siège de la Communauté de Communes.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Bitche, la concertation et la participation des habitants est une chose essentielle. Aussi, tous les habitants sont invités à prendre connaissance des documents et à faire part de leurs remarques éventuelles par courrier ou par courriel à l'adresse des mairies ou de la Communauté de Communes.

**Dès,
maintenant,
participez
et impliquez-vous**



SUR INTERNET

<http://paysdebitche.pragma-scf.com>

PLUi Ouest
puis sélectionner la commune

- Consultez et téléchargez les documents de travail
- Posez vos questions et faites vos remarques en ligne

ALLER à la COMMUNAUTÉ DES COMMUNES ou en MAIRIE

- Consultez les documents de travail
- Posez vos questions et faites vos remarques dans le cahier de concertation publique

TRAVAUX EN RÉGIE

TOILETTES PUBLIQUES

Le sanitaire à côté de l'église est désormais terminé. Les travaux de maçonnerie, de crépissage, de carrelage et de peinture ont été réalisés par les ouvriers municipaux.



Le coût total de cette réalisation s'élève à 16.266 € T.T.C.

ETAGÈRES MONTESSORI

De nouvelles étagères ont été installées par les ouvriers municipaux dans la salle de classe de Mme Peggy Meyer. Ces étagères spécifiques aideront les enseignants dans la mise en place des méthodes Montessori.

Cette pédagogie considère l'enfant dans toute sa globalité, faisant le pari que chacun peut apprendre et se développer si on lui offre un environnement et les outils adéquats.



TRAVAUX À L'ÉCOLE

Les ouvriers communaux profitent généralement des congés scolaires pour effectuer des travaux plus ou moins conséquents dans les bâtiments.

Durant les congés de la Toussaint 2018, un Tableau Blanc Interactif a été installé dans la salle de classe de Mme Krackenberger. Désormais toutes les classes sont équipées d'un T.B.I..

Dans les toilettes de l'école élémentaire, de nouveaux urinoirs ont été installés pour les garçons..

Enfin, l'accès handicapé à la salle informatique a été aménagé.



JEUX INTERVILLAGES 2018

Les derniers Jeux InterVillages de l'intercommunalité de Rohrbach-lès-Bitche se sont déroulés cette année à Bining, sous un soleil de plomb et dans un bel esprit de convivialité.



Nos athlètes ont terminé 5ème au classement général et les jeunes, 6ème. Alors que l'équipe a remporté le challenge *Ambiance et Folklore* en ayant choisi pour thème « Camping Paradise ».



BALADE THERMIQUE

Une balade à la tombée de la nuit, pour réaliser des économies d'énergie ! Quelle drôle d'idée ?

Le 5 février 2018, un groupe d'habitants de la commune s'est retrouvé vers 18h près de la salle socioculturelle, avec pour objectif, une balade thermique.

En partenariat avec l'Espace Info Energie Moselle Est et le Collectif pour l'Amélioration Energétique du Logement, la commune a proposé cette balade insolite aux habitants. Grâce à des photographies thermiques personnalisées, cette opération permet à chacun de se rendre compte du degré d'isolation de son logement, des déperditions de chaleur et des ponts thermiques. En effectuant parfois des travaux simples et peu coûteux, on peut éliminer certaines sources de déperdition et réaliser ainsi des économies d'énergie considérables.

SEMAINE DE RENCONTRES ET DE DÉCOUVERTES

Comme chaque année au printemps la commune a proposé une semaine un peu particulière à ses aînés. Retour sur ces moments conviviaux.

Du 5 au 9 mars 2018, nos aînés se sont retrouvés pour une semaine de découvertes, d'échanges et de moments de partage avec des professionnels de divers horizons.

C'est le Capitaine Léonard qui a ouvert le bal avec une conférence sur les atteintes aux biens et la sécurité routière. La seconde journée a été consacrée à la naturopathie avec une conférence spécialement adaptée pour les séniors et présentée par Mme Anne Serva. La troisième journée fut consacrée à l'aménagement du logement et au maintien à domicile, en partenariat avec l'association Camel.

Enfin, pour clore cette semaine, les plus courageux ont participé à la traditionnelle marche, organisée aux alentours du ban communal.

En 2019, une nouvelle semaine de rencontre sera programmée au printemps. Les documents d'information et d'inscription seront distribués, dans les boîtes aux lettres, aux ménages comprenant au moins une personne de 60 ans ou plus.

RETOUR EN CHARENTE : UNE AMITIÉ QUI TRAVERSE LE TEMPS

Cette année, du mercredi 25 au lundi 30 juillet, une soixantaine de personnes du village s'est rendue en Charente dans le cadre de notre jumelage avec les communes de Lachaise et de Saint-Palais du Né.

Pour s'y rendre, une trentaine de personnes avait pris le TGV de Louigny à Angoulême. A notre arrivée, un accueil très chaleureux nous a été réservé par l'Amicale Charente Lorraine.

Tout au long de notre séjour, nos amis charentais nous avaient proposé un programme riche et très intéressant.

Les bras chargés de cadeaux en partant, la délégation du Conseil municipal de Petit-Réderching est revenue les soutes pleines avec notamment une somptueuse maquette d'une gabarre de Charente du XVII/XIXème siècle, réalisée par M. Pierre GERBIER.





DES PRISONNIERS SOVIÉTIQUE À PETIT-RÉDERCHING

L'abri Maginot de La Redoute est désormais inaccessible. Il renferme pourtant des trésors archéologiques

En novembre 2015, l'abri de La Redoute avait exceptionnellement rouvert ses portes pour accueillir le consul général de Russie. Depuis, les portes (ou plutôt les remblais de terre) bloquent l'accès à cet ouvrage de la ligne Maginot... pour des questions de sécurité mais également pour préserver les traces laissées sur les murs par les prisonniers soviétiques qui y ont été détenus.

UNE ANNÉE À LA BIBLIOTHÈQUE...

Tout au long de l'année, de nombreuses animations sont proposées par Noëlle Puchot-Neu aux adhérents de la bibliothèque, ou aux enfants des écoles.

Dans le cadre de Mosel 'Lire, la bibliothèque travaille en partenariat avec les écoles de la commune mais également avec le collège de Rohrbach-lès-Bitche.

Ainsi, à l'occasion du concours Mosel'Lire 2018, trois premiers prix ont été décrochés :



- par les élèves de la classe de CM1-CM2 de Mme ESCHENBRENNER, pour leur travail sur le livre de Camille BRISOT, Le Manoir des Secrets ;



- par les élèves de 4ème, dirigés par Mme MICHEL, pour le travail sur le livre de Sylvie ALLOUCHE, Stabat Murder ;



- par les élèves de Mme Meyer, en grande section de maternelle.

Cerise sur le gâteau, les élèves ont pu rencontrer les auteures, de passage à la bibliothèque municipale.

A l'occasion des fêtes de Pâques, des enfants ont créé des calendriers de Pâques en feutrine.

Dans le cadre des animations *Insolivre*, des enfants volontaires ont fait vivre des personnages imaginaires dans des décors réalisés par Bruno Klein.

La bibliothèque municipale est gérée par Mme Noëlle Puchot-Neu et par une équipe de bénévoles. Ces personnes qui donnent de leur temps sont un bien précieux pour cet équipement communal. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à vous manifester à la mairie.



Des graffitis précisant les conditions de vie, des autographes, des dates, des calendriers pour oublier le temps qui ne passe pas et des dessins... Presque un trésor de guerre qui a bien failli disparaître à force de vandalisme.

Sans l'intervention de la section de Bitche de la Société d'Histoire Archéologique de Lorraine, les prisonniers russes seraient tombés dans l'oubli, alors que, par leurs inscriptions, ils auront tout fait pour ne pas être oubliés.



PETIT-RÉDERCHING

Chaque année, les élus et les associations participent à l'opération **Brioche de l'Amitié en faveur de l'UNAPEI**.

Ainsi, le jeudi 4 octobre dernier, vos élus et les représentants d'associations locales sont venus frapper à vos portes afin de vendre des brioches confectionnées par les boulangers de la commune.

En 2018, cette vente a rapporté 2.002 €. Un chiffre en légère baisse par rapport à l'an dernier.

En effet, en 2017, se sont 2.284€ qui ont été récoltés.



**Merci à tous
pour votre participation.**

Le plein de nature...

... en participant à une plantation d'arbres au Moulin d'Eschviller ;
... en semant et en rempotant des plantes avec André Wothké ;



... en taillant les arbres du Verger Ecole avec le moniteur départemental Vincent WAGNER;



... en participant à la semaine du goût.



Faire du sport...

Go Run for For, le 29 mai 2018 à Sarralbe.
L'une des cinq manifestations sportives de l'année avec les rencontres USEP de handball et d'athlétisme, le challenge de natation, l'enduro au Fort Casso.



2017/2018 : UNE ANNÉE SCOLAIRE BIEN REMPLIE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Un vent de liberté et une envie d'évasion ont visiblement inspiré les élèves et les enseignants de l'école élémentaire de Petit-Réderching durant l'année scolaire écoulée.

Une année riche en événements, une année tellement riche qu'il est difficile d'en faire le tour en deux pages. Les élèves de l'école élémentaire ont tour à tour participé à des manifestations sportives, ont effectué différentes sorties et voyages scolaires, ont travaillé sur le thème des oiseaux, planté des arbres, participé à un carnaval, reçu la visite de Saint-Nicolas, d'une tabacologue, d'un auteur, d'une infirmière scolaire. Ils ont participé au concours Mosel'Lire, à un concours d'orthographe. Ils ont réalisé et présenté des spectacles, des expositions.

Bref retour sur cette année scolaire 2017/2018, pleine de beaux souvenirs.

Envie de voyage

L'année a commencé avec une première sortie au Simserhof, puis les élèves de CE1 sont partis en



Voyage musical à La Hoube, ce qui leur a permis de présenter un spectacle en rentrant.

Go Run for For, le 29 mai 2018 à Sarralbe.
L'une des cinq manifestations sportives de l'année avec les rencontres USEP de handball et d'athlétisme, le challenge de natation, l'enduro au Fort Casso.



Pour terminer l'année, les élèves de CP se sont rendus à Meisenthal et les plus grands à Strasbourg, en train, en tram puis en bateau.



Toute une expédition !

DES OISEAUX SUR LE TRANSFO



avant



après

Le point d'orgue de cette année scolaire aura sans doute été la mise en peinture du bâtiment abritant le transformateur EDF situé à l'angle de la rue de la gare et de la rue du Stade.

Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un partenariat entre ENEDIS, CAP EMPLOI SARREGUEMINES (entreprise d'insertion) et la commune.



Dans ce cadre, ENEDIS, au-delà de sa stricte mission de service public, a ciblé des domaines d'action proches des préoccupations des villes et pour lesquels, il peut agir en partenariat avec les collectivités locales. Ces actions ont pour but de permettre l'intégration sociale de public en difficulté.

La réfection du poste a ainsi été confiée à CAP EMPLOI SARREGUEMINES (entreprise d'insertion).

ENEDIS Moselle a soutenu cette opération pour un montant forfaitaire global de 2.343 € T.T.C.

C'est tout naturellement que la commune s'est tournée vers notre artiste local, Bruno KLEIN. Ce dernier a accepté de monter ce projet bénévolement avec les élèves de la classe de CE1 de Mme Isabelle SCHAEFER.

Un beau projet, un travail sur le thème de l'oiseau déjà amorcé lors d'une visite au *Jardins des Faïenciers* de Sarreguemines, des heures de rencontre entre les élèves et le maître.



Et au final, de jolis oiseaux multicolores qui n'ont cessé d'égayer ce mur gris, et de s'envoler parmi les feuillages délicatement posés là par Bruno.



LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Depuis la rentrée de septembre, quelques modifications ont été apportées dans le fonctionnement des services périscolaires.

Le changement le plus important intervient dans la **gestion des réservations pour l'accueil périscolaire du soir**. Le principe de réservation est harmonisé avec celui du restaurant scolaire. Les réservations par cycle sont abandonnées au profit d'une réservation au jour le jour.

Pour en simplifier le dépôt, **les réservations**, pour le restaurant comme pour l'accueil périscolaire du soir, doivent être reçues à la mairie, accompagnées du règlement, le jeudi midi au plus tard pour la semaine suivante.

Les annulations de réservation sont possibles. Pour prétendre à un remboursement (sous forme d'avoir à faire valoir sur les réservations ultérieures), l'annulation doit être signalée à la mairie au plus tard la veille avant 15h ou le jour même avant 8h30 mais uniquement en cas de maladie de l'enfant. Toute absence non signalée dans les délais ne pourra faire l'objet d'un avoir.



Concernant le restaurant scolaire, les enfants sont pris en charge de 12h à 13h30. A partir du mois de novembre 2018, et pour des questions de sécurité et de responsabilité, si vous devez venir chercher votre enfant avant 13h20 (pas classe l'après-midi, rendez-vous divers) le personnel encadrant vous remettra une feuille de décharge qu'il conviendra de remplir.

Concernant l'accueil périscolaire du soir, les enfants sont pris en charge de 16h00 à 17h30. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à n'importe quel moment durant cette tranche horaire, mais en tout état de cause à 17h30 au plus tard.

état-civil 2017



LES NAISSANCES

Eren ERDOGAN	01.01.2017
Luc MEGEL	12.01.2017
Amélya MATHIS	18.02.2017
Yann WEHRUNG	18.02.2017
Léa MEHLINGER	21.06.2017
Axel DIGNIEL	30.07.2017
Camille SCHEIDLER	26.12.2017

LES MARIAGES

Evelyne JUNG
Frank FATH
20.05.2017

Emmanuelle BACH
Jean-François PHILIPP
10.06.2017

Anaëlle CORDARY
Jonathan CAUDY
24.06.2017

Aurélie NEU
Manuel DORKEL
22.07.2017

Vanessa LEININGER
Alexandre BLANCHARD
05.08.2017

Marie BARTHELME
Stéphane NEU
26.08.2017



NOS DOYENS

Marie-Thérèse SPIELDENNER veuve FOGEL
Née le 24.05.1925 **93 ans**

Joseph BURGUN
Né le 19.03.1927 **91 ans**



2017/2018 : UNE ANNÉE SCOLAIRE BIEN REMPLIE À L'ÉCOLE MATERNELLE

Ecologie, spectacle, gourmandise et langage corporel... Tant de domaines à explorer en une seule année scolaire pour les enfants de l'école maternelle.

L'année scolaire avait débuté par une grande opération de nettoyage de la nature sponsorisée par les magasins Leclerc.

En guise de récompense les enfants ont pu faire les gourmands. En octobre le papa de Lucas est venu pour la semaine du goût. M. Leblanc a la bonne idée d'être propriétaire d'une boulangerie et a apporté avec lui une délicieuse recette de cookies que les enfants ont ainsi pu confectionner.



En décembre, c'est un atelier bredele au Moulin d'Eschviller qui a enchanté les papilles.





Tout au long de l'année, les enfants ont assisté à des spectacles mais en ont également donné.

La Compagnie des 3 Chardons leur a présenté L'Oiseau Bleu et en mars, Mme Negri est venue à son tour.



A l'occasion de la Saint Nicolas, les enfants sont montés sur les planches.



Pour terminer l'année, ils ont organisé une jolie exposition sur le thème du corps. Une année de travail pour afficher de charmantes œuvres, récompensée par une sortie au Parc animalier de Sainte-Croix.



état-civil 2017

LES DÉCÈS

Yvan LEJEUNE	43 ANS
	23.01.2017
Marguerite BURLETT Vve DESUMER	94 ANS
	01.02.2017
Armand MARCHAND	77 ANS
	15.03.2017
Joséphine BACH Vve RIMLINGER	81 ANS
	15.04.2017
Jules NEU	84 ANS
	13.05.2017
Gérard BRANSTETT	63 ANS
	26.05.2017
Maurice HAESEN	69 ANS
	22.06.2017
Roland VIRTE	62 ANS
	13.07.2017
Sébastien AGASSE	43 ANS
	05.09.2017
Mélanie SEILER Vve NEU	91 ANS
	28.10.2017
Loïc BOUILLET	20 ANS
	15.11.2017
Marie GLATT Vve DEMMERLÉ	88 ANS
	25.10.2017
Nicole JOSEPH	67 ANS
	15.12.2017



DÉGÂTS DE SÈCHERESSE

Suite à la sécheresse de cet été, certains propriétaires ont pu constater des dégâts sur leurs immeubles ou maison d'habitation.

Afin de pouvoir engager la procédure de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, les personnes concernées sont priées de déposer le plus rapidement possible un courrier accompagné de photos des dégâts à la mairie.



Tu tires ou tu pointes ???

Nul besoin d'avoir l'accent provençal pour jouer à la pétanque !

A Petit-Réderching aussi, les adeptes du cochonnet savent répondre à cette question.

La Rédaction : De combien de membres est composée l'Association *Les Pétanqueurs* ?

Raymond GROMCZYK : L'Association compte actuellement 31 membres et le comité est composé de :



Président : Raymond GROMCZYK

Trésorière : Roselyne WEISKIRCHER

Secrétaire : Yvon PETIT

Vice-président : Jean-Pascal SAAM

Trésorier Adjoint : Jean PAROLIN

Secrétaire adjoint : Alain MEYER

Assesseur : Charles HEIN

La Rédaction : Quand cette association a-t-elle été créée et à l'initiative de qui ?

Raymond GROMCZYK : L'association a été créée officiellement le 5 février 1993 à mon initiative. Mais j'étais à l'époque entouré de MM Armand SCHWAB, Patrick PILMES, Roland RING. Parmi les premiers membres on comptait Stéphane GROMCZYK, Frédéric

HOELLINGER, Jean-Michel et Yannick STAUDER .

La Rédaction : Qui peut jouer à la pétanque ?

Raymond GROMCZYK : La pétanque peut se pratiquer à tout âge.

Depuis cette année, le Club des Séniors de Petit-Réderching, s'entraîne tous les vendredis après-midi.

La Rédaction : Les membres de l'association participent-ils à des tournois ou des compétitions ?

Raymond GROMCZYK : Oui, nous participons à des tournois amicaux dans la région.

La Rédaction : L'association organise-t-elle des manifestations à Petit-Réderching ?

Raymond GROMCZYK : Oui, nous organisons le *Challenge du Président*

La Rédaction : Avez-vous déjà des projets pour l'année 2018/2019 ?

Raymond GROMCZYK : En plus du *Challenge du Président*, et des tournois avec d'autres clubs de la région, nous organisons deux *Soirées Club* par an, qui permettent aux membres et à leurs amis de se retrouver de manière conviviale.



POUR CONTACTER L'ASSOCIATION

LES PÉTANQUEURS

Raymond GROMCZYK (PRÉSIDENT)
06.79.93.99.77

Les entrainements ont lieu
le mardi soir de 18h30 à 22h00
de mai à octobre
Rue du Stade

agenda

Dimanche 2 décembre 2018
à la salle socioculturelle
Déjeuner autrichien
organisée par l'*E.P.R.S.*

Dimanche 9 décembre 2018
à la salle socioculturelle
Saint-Nicolas
organisée par l'*A.P.E.*

Dimanche 27 janvier 2019
à la salle socioculturelle
Repas des Séniors
offert par la *Commune*

Samedi 9 février 2019
à la salle socioculturelle
Loto
organisé par l'*A.P.E.*

Mercredi 20 février 2019
à la salle socioculturelle
Collecte de Sang
de 16h00 à 19h00

Vendredi 15 mars 2019
à la salle socioculturelle
**Assemblée Générale du
Crédit Mutuel**

Dimanche 24 mars 2019
à la salle socioculturelle
Bourse de printemps
organisée par l'*A.P.E.*

Samedi 30 mars 2019
à la salle socioculturelle
Dîner dansant
organisé par *Méli Mélodies*

Mercredi 3 avril 2019
à la salle socioculturelle
Thé dansant
organisée par *Club Edelweiss*

Dimanche 7 avril 2019
à la salle socioculturelle
Soirée dansante
organisée par *Country Cheyennes*
57

Mercredi 17 avril 2019
à la salle socioculturelle
Collecte de Sang
de 16h00 à 19h00

Dimanche 29 mai 2019
de 8h à 18h
Elections européennes

Mercredi 28 août 2019
à la salle socioculturelle
Collecte de Sang
de 16h00 à 19h00

Journal édité par la
Mairie de Petit-Réderching
à 750 exemplaires

Directeur de la publication
Armand NEU

Réalisation
Mairie de Petit-Réderching

Crédit photo
Mairie de Petit-Réderching

Impression
Imprimerie Sarregueminoise

Mairie de Petit-Réderching
3 rue de la Mairie
57410 Petit-Réderching

03.87.09.80.78

mairie.petitrederching@gmail.com

<http://www.petit-rederching.fr>

Lundi - mardi - Jeudi - vendredi
8h00 - 12h00

Mardi : 14h00 - 18h00
Jeudi : 14h00 - 16h30